

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 103 (1967)

Heft: 29

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

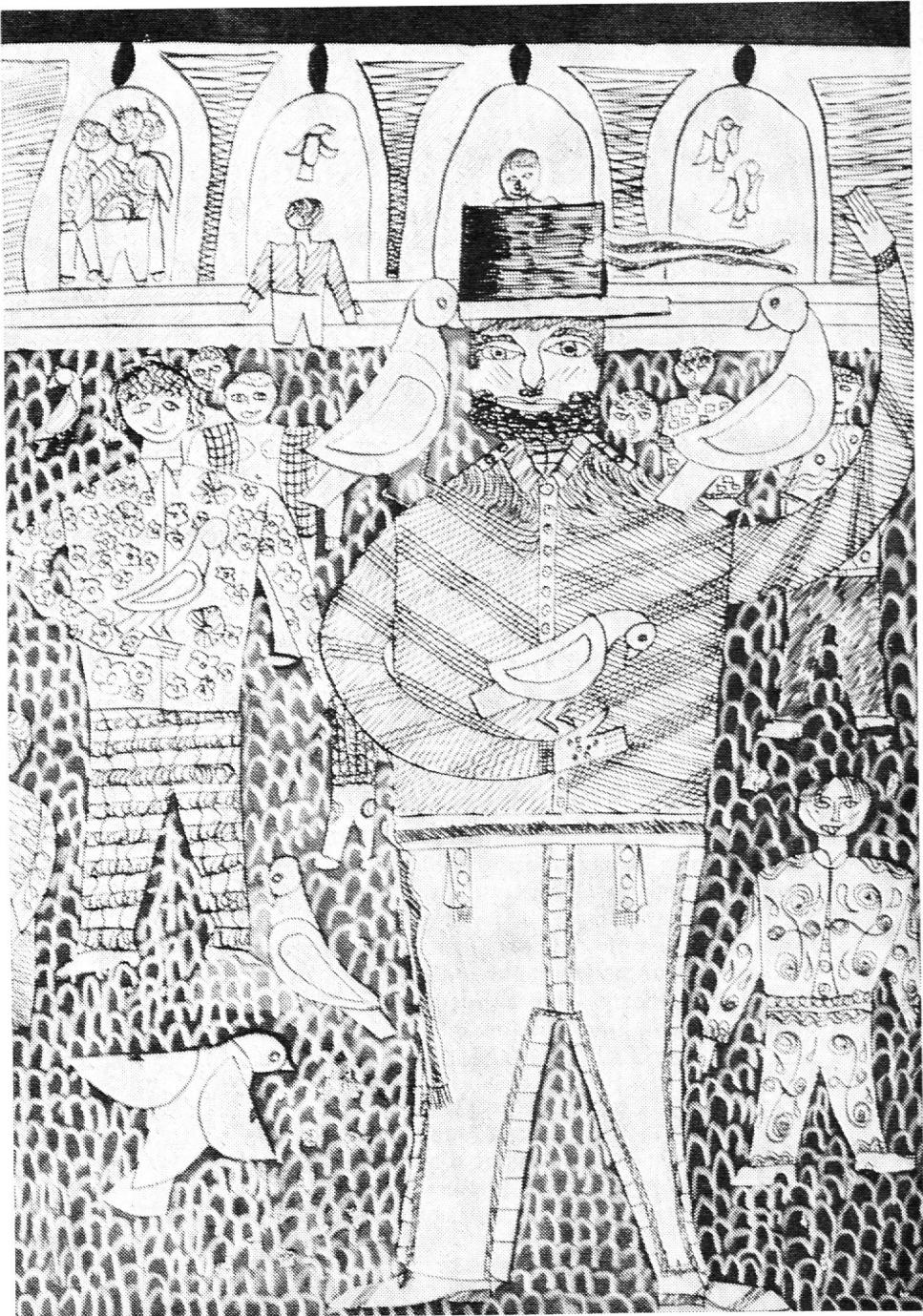
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

L'oiseleur

(école primaire Genève,
11 ans, craies grasses)





Nouveau! Compas Kern désormais dans un étui d'écolier indestructible

Les compas d'écolier doivent résister à bien des chocs. Parfois les sacs d'école sont lancés à toute volée dans un coin. D'autres atterrissent brutalement sur le bord du trottoir. Pour éviter des dommages aux précieux instruments de dessin, nous avons mis en sûreté quatre assortiments d'écolier dans un élégant étui indestructible en matière synthétique souple et rembourrée. Maintenant les voilà à l'abri !

Les compas Kern sont en vente dans tous les magasins spécialisés.



Kern & Cie S.A.
5001 Aarau
Usines d'optique
et de mécanique
de précision

Veuillez m'envoyer à l'intention de mes élèves,
_____ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. 021 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

Compléments communaux

1. Promesses et slogans

- « Les enfants, notre avenir »
- « La matière grise, un produit d'exportation »
- « L'enseignement, **un investissement** ».

2. Réalités

- a) La lente **dévalorisation** de la fonction d'instituteur qui, colloqué au milieu de l'échelle de la classification, a pu constater au cours des ans
 - la création des « hors classes »,
 - la reclassification d'autres fonctions.
- b) Une demande de réadaptation du salaire, **en suspens** depuis 1961.

3. L'avenir

- Un traitement cantonal revalorisé avec assurance à la Caisse de pensions,
- Des allocutions communales réduites (ou supprimées), mesure qui posera autant de problèmes aux autorités communales qu'au corps enseignant.

4. Questions

- La diminution des allocations complémentaires touchant avant tout les enseignants avec charges, pourrait-on conserver la partie des allocations qui présente un caractère de **prestations sociales** ?
- Les communes très éloignées trouveront-elles encore **un personnel stable** ?
- Qui postulera les **places vacantes** de la capitale vaudoise ?
- Peut-on concevoir des mesures qui **dévaloriseraient** le tiers du corps enseignant primaire ?
- La prise en charge du **logement** par les communes serait-elle une mesure équitable ?

5. Prise de position

- a) La reclassification du corps enseignant primaire proposée au Conseil d'Etat par la Commission paritaire est équitable.
- b) La suppression des compléments communaux n'est pas justifiée.
- c) Le corps enseignant lausannois a droit aussi à une revalorisation dans la même mesure que la majorité des fonctionnaires vaudois.
- d) Le traitement des maîtres lausannois doit se trouver au niveau de celui servi par les villes suisses de l'importance du chef-lieu vaudois.

6. Conclusion

Toutes les mesures prises par l'Etat pour combattre la **pénurie** : édition de plaquettes, création d'écoles normales décentralisées, etc., **seront inutiles, si la situation de l'ensemble du corps enseignant primaire n'est pas revalorisée** sur le plan matériel.

Lutte contre la pénurie : curieuses méthodes

Il fut un temps où les Vaudois étaient de LL. EE. les très humbles et très obéissants serviteurs, ce temps est révolu pour la plupart d'entre eux. Quelques-uns cependant connaissent encore ce régime, seules les Excellences ont changé d'état civil. Ces citoyens, c'est nous. Pour vous convaincre, mieux que de longues dissertations, voici quelques passages que j'ai tirés de la lettre par laquelle la commission scolaire de l'une des plus grandes communes vaudoises répond à son corps enseignant qui demandait à être représenté au sein de cette autorité.

« *Ses membres (de la commission scolaire) jugent la représentation permanente souhaitée par les maîtres de l'enseignement primaire incompatible avec les fonctions principales de notre commission.* »

Donc, la loi cantonale est destinée à amuser les badauds. En effet : Loi du 25 mai 1960, article 82, paragraphe 3, nous lisons... « **Un membre du personnel enseignant peut faire partie de la commission scolaire...** »

La commission scolaire a cependant décidé de demander aux enseignants de désigner des représentants qui seraient appelés à siéger une fois l'an et « *... chaque fois qu'il nous paraîtra * utile de l'associer à nos travaux...* »

La commission scolaire prie les enseignants de soumettre par écrit ses propositions « *... de telle sorte que celle-ci puisse en délibérer avec le concours éventuel * des délégués susmentionnés...* »

Puis les auteurs de cette missive essaient de mettre du baume sur nos plaies et se disent. « *... disposés à examiner les problèmes que vous nous soumettrez en faisant appel à la collaboration de vos délégués, chaque fois que leur participation à nos travaux nous semblera * nécessaire.* »

Il est intéressant de rappeler ici la résolution votée à **Montreux** par les membres de la SPR, résolution qui se trouve à la fin du rapport consacré à la pénurie : « *Le corps enseignant doit être représenté dans tous * les organismes qui s'occupent des problèmes scolaires.* »

Toutes les plaquettes que l'on éditera, si réussies soient-elles n'apporteront aucun remède à la pénurie, aussi longtemps que les enseignants ne seront pas associés aux discussions et aux réalisations qui déterminent leur tâche.

REVALORISATION MATÉRIELLE, PROMOTION MORALE sont les seules bases d'une lutte efficace contre la pénurie et l'évaporation pédagogique.

ma. B.

* *C'est nous qui soulignons.*

Remerciements

Très touchée par la sympathie que vous m'avez témoignée en contribuant à l'acquisition du tableau Vu-Graph qui se révèle être un merveilleux auxiliaire, je vous exprime, chers collègues, ma vive reconnaissance.

A. M.

Guilde de travail**Aux collègues désireux de suivre le cours d'initiation aux techniques****Ecole moderne (pédagogie Freinet)**

Le cours s'étendra de novembre 1967 à mai-juin 1968. Il a lieu, en principe, tous les quinze jours, le jeudi à 17 heures. Des journées spéciales auront lieu, sur demande, pour la confection du fichier ou du limographe.

Le cours débutera le jeudi 2 novembre 1967 à 17 heures, au local de la Guilde, rue Curtat 18, à Lausanne.

Voici un aperçu du programme :

Le texte libre et l'enseignement du français — Création artistique enfantine ; quelques techniques — Les enquêtes ; les conférences d'élèves ; moyens audio-visuels — Création et utilisation du fichier documentaire scolaire — Techniques d'imprimerie ou du limographe — Correspondance scolaire — Calcul vivant ; brevets ; bandes programmées — La coopérative scolaire.

Les inscriptions peuvent encore être adressées à M. Yersin, chemin du Levant 6, Lausanne, jusqu'au 30 septembre.

Le prix du cours est de 25 francs. Il sert à couvrir les frais du matériel et de documentation.

Le comité.

genève

La mathématique moderne à l'école primaire ?**Opinion d'un instituteur**

Depuis quelques années on ne parle que de méthode Cuisenaire, de programmation et de mathématique moderne. Ces techniques nouvelles sont brandies par d'aucuns comme panacée universelle en pédagogie. Elles sont sensées devoir révolutionner tout notre enseignement, en lui insufflant un esprit nouveau. L'instruction traditionnelle est battue en brèche de tous côtés (les bombardements ont commencé avec Rousseau !), car **un système scolaire qui ne donne pas 80% de réussite n'est pas un système satisfaisant**. Cette déclaration du nouveau ministre de l'Education nationale en France, M. Alain Peyrefitte, n'est pas une boutade. Il ajoutait, à ce débat de l'Assemblée nationale, « qu'un pays sous-développé, est un pays qui a trop peu de maîtres d'écoles. Un pays développé, c'est un pays qui a su se dorer d'un enseignement capable de former efficacement tous ses enfants ».

Reprisant les thèses de Freinet, qui avait montré le chemin en l'éclairant magnifiquement bien avant Monsieur le ministre, ce dernier reconnaît qu'**enseigner, ce n'est pas entasser des connaissances dans une cervelle. C'est chercher et faire chercher, découvrir et faire découvrir, c'est enseigner à se poser des questions**.

Que penser des mathématiques modernes ?

L'**« Educateur »** a déjà longuement parlé de ce sujet de 1963 à 1965 en nous mettant dans le bain jusqu'au cou. Car il s'agissait d'un cours du « Groupe de travail de la Société vaudoise des maîtres de mathématiques », c'est-à-dire bien au-dessus du niveau primaire. Pour en savourer le contenu, il fallait déjà posséder une sérieuse formation mathématique.

C'est pourquoi je voudrais reprendre ici le problème du point de vue de l'instituteur, à qui l'on demande **ex-abrupto** de rendre assimilable tout ce qu'on lance sur le marché, le bon, comme le moins bon. Le consulte-t-on seulement, en tant qu'intermédiaire entre le producteur et l'enfant, avant de lui présenter les nouveautés de l'époque ? C'est un peu ce qui s'est passé à Genève dans le domaine des **réglettes Cuisenaire**. On a en effet imposé officiellement en division préparatoire l'emploi des **Nombres en couleurs** à la suite d'un engouement étonnant, mais sans préparer suffisamment de maîtresses capables d'enchaîner en 2^e primaire. On a voulu aussi tirer de la méthode plus de pouvoir que son inventeur même lui en attribuait. Or la plus jolie fille ne peut donner que ce qu'elle a... Il est indéniable que des résultats sensa-

tionnels ont été et sont encore obtenus dans certaines classes-pilotes. Mais ces réussites ne dépendent-elles pas davantage de la maîtrise du maître que du matériel lui-même, qui séduit par son apparente simplicité, alors qu'il est en réalité déjà très structuré ?

Si l'enthousiasme qui s'est déchaîné autour de Cuisenaire est un phénomène exceptionnel, les instituteurs déplorent qu'on n'ait pas agi à Genève comme dans les autres cantons romands, où l'autorité a laissé au corps enseignant libre choix d'utiliser la méthode ou non. **Tant que le DIP ne comprendra pas qu'il faut convaincre au préalable les enseignants du bien-fondé de telle innovation, au lieu de la leur imposer sans crier gare, il y aura des résistances, des tensions regrettables.**

Ayant été trop vite avec les « Nombres en couleurs », le DIP se montre maintenant prudent avec les « Ensembles », car c'est un gros morceau à faire avaler. On ne peut en effet introduire du jour au lendemain, dans les esprits, une nouvelle conception de l'enseignement des mathématiques, à laquelle seuls quelques maîtres secondaires ont été initiés. Mais combien d'instituteurs et d'institutrices peuvent-ils le prétendre ? Quand ces derniers auront reçu dans le secondaire et durant leurs études pédagogiques une formation adéquate, alors seulement on pourra essayer la réforme dans les classes enfantines et primaires.

Reste à savoir si les éléments des mathématiques modernes sont à la portée de la compréhension enfantine.

Cela doit être le cas car, grâce aux travaux de **Jean Piaget**, on aperçoit « dans les manifestations qui accompagnent la naissance de l'esprit de logique (chez l'enfant), une ressemblance frappante avec les nouvelles théories en mathématique. Nous nous réjouissons de cette heureuse conjonction des vues du psychologue et du mathématicien et, pour que notre bonheur soit complet, nous espérons voir se joindre à ce duo le pédagogue qui a tout à gagner à cette confrontation. « C'est ce qu'écrivait dans « **Etudes pédagogiques 1965** » M. B. Beauverd, inspecteur scolaire à Lausanne, auteur de l'intéressant article sur la « Genèse du nombre chez l'enfant et pré-calcul. »

De son côté, **Mme N. Picard**, de Paris, dans la belle conférence qu'elle fit à Genève en novembre dernier, disait : « Rénover complètement l'enseignement secondaire n'est pas suffisant car la difficulté se retrouve intacte au passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire. Si l'on veut faire un enseignement cohérent des mathématiques sans

reprise ni déconditionnement, il faut commencer au jardin d'enfants et enseigner les mathématiques dans un même esprit du jardin d'enfants à l'université, dans un même esprit mais pas de la même manière, bien sûr.»

Dans un prochain article, seront évoqués les dangers qui nous guettent sur la route de ce bouleversement de notre enseignement du calcul, afin que nous puissions y faire face en connaissance de cause et ne se renouvellent pas certaines expériences malheureuses que nous avons tous en mémoire.

E. F.

Centre d'information SPG

Rappel

Les circulaires que vous ont communiquées récemment les maîtres principaux comportaient un questionnaire que vous pouviez renvoyer à Vernier jusqu'au 30 septembre. Beaucoup de collègues l'ont fait. Ceux qui l'ont oublié peuvent encore s'annoncer jusqu'au 7 octobre dernier délai. Voici le texte de ces circulaires :

Dictées Delez

Chers collègues,

Nous vous proposons une série de 35 textes d'auteurs ayant un rapport immédiat avec le programme de vocabulaire et d'orthographe de 6e, à utiliser comme dictées.

Chaque chapitre traité comporte 3 textes préparés avec les élèves sous l'angle de l'orthographe d'usage et grammaticale à l'aide du mémento, selon les instructions de l'auteur, notre collègue Roger Delez.

Ce travail directement utilisable par le maître, qui serait vendu Fr. 2.50, ne fera l'objet d'un tirage que si nous recevons un minimum de 100 commandes.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication des solutions détaillées du manuel

d'Arithmétique 5e

Ce travail a pour auteurs nos collègues Albert Spring, Georges Grand et André Fischer.

Afin de permettre aux élèves de pratiquer l'autocorrection, il est prévu un tirage spécial à prix réduit. Le coût d'un jeu

suffisant pour une classe est ainsi rendu supportable. La série obligatoire pour le maître revient à Fr. 9.— (160 fiches A5), une série pour un élève étant livrée à Fr. 2.50.

Désirant procéder au tirage de ce travail aussitôt que possible, nous vous prions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le renvoyer avant le 30 septembre au Centre d'information SPG, Ferme Dufour, 1214 Vernier (GE).

Ne pas envoyer d'argent ; les paiements seront faits à la prise des commandes.

Solfège audio-visuel « Cantacolor »

du compositeur G. Gorgerat

Il s'agit d'une méthode nouvelle destinée à former le goût musical de l'enfant, en utilisant des diapositives en couleurs et des disques microsillons, ainsi qu'un matériel permettant la confection de tuyaux à embouchure de flûte.

Habiter l'enfant à écouter des fragments sonores de plus en plus longs et à les imiter, puis à mêler sa voix au jeu des instruments. Le texte musical est projeté sur l'écran en même temps que le disque de l'interprète. La méthode se présente en deux parties :

1. chants à une voix ;
2. chants à plusieurs voix.

Elle est protégée par un modèle international déposé et par les protections légales des copyrights. Brevet © Nelger.

Nous avons eu récemment, au Centre de Vernier, une démonstration de « Cantacolor » par son inventeur M. Gorgerat et le représentant M. P. Delacrétaz. Il sera possible de la renouveler à une date ultérieure pour les collègues que la méthode intéresse.

Feuilles de géographie sur la Suisse

La commission des maîtres ruraux de la SPG avait publié l'an passé une série de cartes muettes sur le Pays de Genève et les cantons suisses à l'usage des titulaires de classes à plusieurs degrés et de leurs élèves.

Comme il nous reste un certain nombre de séries, nous pensons qu'elles pourraient être utiles aux maîtres de 6e. C'est pourquoi nous les offrons au prix de Fr. 15.— par 10 séries de 28 feuilles A4 (14 cartes, 14 nomenclatures).

Commandes par versement au CCP du Centre d'information SPG 15 155, en indiquant au dos du coupon GEO/CART.

E. F.

neuchâtel

Assurance responsabilité civile

Le nouveau contrat liant la SPN et la « Neuchâteloise » est entré en vigueur le 1er juin 1966.

Désormais, donc, tous les membres SPN et SPN/VPOD sont couverts par la police collective.

Voici la teneur des conditions particulières au contrat :

1. La présente assurance est conclue par le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise et Section cantonale VPOD, en faveur de ses membres.

2. L'assurance couvre, dans le cadre des conditions générales la responsabilité civile légale des assurés du fait des dommages corporels ou matériels en relation de causalité avec l'exercice de leur fonction scolaire.

La garantie s'étend, dans les limites précitées, aux récla-

mations présentées par des écoliers, leurs ayants droit ou des tiers, en vertu du Code civil suisse, du Code des obligations et de la loi sur la responsabilité civile de l'Etat et des Communes du 2 décembre 1903.

L'assurance se rapporte, par exemple, au cas où des écoliers eux-mêmes ou des tiers subiraient des accidents ou seraient atteints dans leur état de santé par suite d'une faute quelconque d'un assuré, défaut de surveillance ou d'organisation, punition, soit pendant les leçons ordinaires, les jeux, les récréations, les exercices de gymnastique, les exercices de natation, les exercices sportifs et les promenades, les courses scolaires, les visites d'établissements, de musées, les fêtes scolaires, les retenues, ou toutes autres circonstances dans lesquelles les écoliers sont sous la surveillance de l'un des assurés.

L'assurance s'étend également à la responsabilité civile pouvant incomber au personnel enseignant, pour des accidents que des écoliers causeraient à des tiers, ainsi qu'au risque de recours contre l'un des assurés, de la part des autorités cantonales, communales, scolaires, ou de tiers, pour tout sinistre couvert par l'assurance.

3. L'assurance s'étend également aux courses faites en service commandé pour un membre du corps enseignant, pour affaires scolaires ou affaires particulières, par un ou plusieurs élèves, dans le bâtiment scolaire ou hors de celui-ci.

4. La garantie du contrat est limitée à Fr. 1 000 000.— par sinistre pour l'ensemble des dommages corporels et matériels atteignant une ou plusieurs personnes. Plusieurs dommages provenant d'une seule et même cause constituent ensemble un seul sinistre au sens de la présente assurance.

5. La présente assurance est subsidiaire à tout autre assurance responsabilité civile conclue par les membres ou par les autorités de leur lieu de travail.

6. En ce qui concerne la couverture des dommages matériels causés par le feu ou par une explosion, il est convenu que la garantie de la police est subsidiaire à toute assurance incendie pouvant exister et qu'elle ne s'étend pas aux réclamations éventuelles pour cessation d'exploitation.

7. La Société pédagogique neuchâteloise a qualité de preneur d'assurance. Les bénéficiaires du contrat sont les instituteurs (trices) qui sont membres de la SPN, ou SPN/VPOD.

8. Le preneur d'assurance est débiteur de la prime envers la Neuchâteloise. Il peut récupérer cette prime auprès des assurés.

La prime provisoire est calculée à raison d'un montant de Fr. 3.— par assuré.

* * *

Rappelons également qu'en cas de sinistre, l'assuré a l'obligation d'en informer la compagnie aussitôt qu'il en a connaissance par écrit, en se servant si possible de la formule délivrée à cet effet par la compagnie, et dans les cas graves par télégramme.

Les formules de déclaration de sinistres peuvent être demandés soit au bureau de Neuchâtel : Temple-Neuf 11, tél. (038) 5 49 53, soit au bureau de La Chaux-de-Fonds : Av. Léopold Robert 31, tél. (039) 2 80 80.

G. B.

Course d'automne

Date : Samedi 21 octobre 1967.

But :

- Matin : Visite du CERN (Centre européen de recherches nucléaires) à Meyrin (Genève).
- Après-midi : Visite au Château de Coppet :
 - a) des appartements ;
 - b) du Musée des Suisses au service de l'étranger.

Transport : en car.

Prix : Car :

Fr. 22.50 pour les participants du Haut ;
Fr. 19.— pour ceux du Bas.

Les deux visites à Coppet : Fr. 2.50 par personne (prix réduit pour société).

Inscriptions jusqu'au 5 octobre auprès de Willy Guyot, 40, rue Georges Perrenoud, 2400 Le Locle, qui enverra bulletin d'inscription et renseignements indispensables.

N. B. La course aura lieu par n'importe quel temps. On peut faire des invitations librement. Le CERN autorise la photographie.

W. G.

Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active Groupement neuchâtelois

« La photographie est peut-être le seul art qui permette de suivre pas à pas ses progrès, de connaître en quelques heures à peine le résultat de ses tentatives. Ainsi elle répond à l'impatience naturelle des jeunes et soutient leur ardeur. »

J. Baux.

Chers amis,

Nous vous convions à venir vous perfectionner ou vous initier à la technique de la

photographie comme moyen d'observation

Au cours de 3 séances, nous prendrons des photos, nous les développerons et nous les agrandirons en nous préoccupant d'une application de cette technique auprès des jeunes en collectivités.

Date des séances : Les samedis 14, 21 et 28 octobre 1967, de 15 h. à 21 h.

Lieu : Au Centre Cemea à Neuchâtel, faubourg de l'Hôpital 9.

Remarque : Les personnes inscrites recevront des précisions.

S'inscrire jusqu'au samedi 30 septembre 1967 auprès de Jean-Laurent Billaud, Carrels 17, 2034 Peseux (le nombre des participants à cette activité sera limité).

Ecole normale-Delémont

Le poste nouvellement créé de :

maîtresse d'application

de 2e ou 3e année scolaire

est mis au concours.

Exigences : brevet d'institutrice + attestation de cours de perfectionnement ou pratique de l'enseignement.

Traitements : traitement d'institutrice, plus une indemnité fondamentale de maîtresse d'application et une rétribution de deux heures d'enseignement de méthodologie.

Entrée en fonctions : 1er avril 1968.

Réserve : une réorganisation éventuelle des classes d'application demeure réservée, ainsi que toute mesure corrélative.

Renseignements : pourront s'obtenir à la direction de l'Ecole normale, 2800 Delémont.

Postulations : à adresser, avant le 31 octobre 1967, à la direction de l'instruction publique, Münsterplatz 3a, 3011 Berne.

jura bernois

Le comité SPJ propose le rejet de fusion

Le comité de la SPJ a tenu séance aux Genevez, sous la présidence de M. Marcel Farron, maître secondaire à Tavannes. Il a pris connaissance de la démission de M. André Froidevaux, instituteur aux Genevez, de ses fonctions de correspondant jurassien à l'« Educateur » et de membre des comités SPR et SPJ. M. Eric Schaffter, instituteur à Bévilard, le remplacera au comité SPJ ; les autres postes seront repourvus ultérieurement.

Le comité, après avoir discuté de la prochaine votation SIB par correspondance en ce qui concerne la fusion de l'« Ecole Bernoise » avec la « Schweizerische Lehrerzeitung », a décidé d'envoyer une circulaire aux présidents des sections jurassiennes à l'intention de tous les membres des sections, circulaire dont la teneur est la suivante : « L'essai de fusion de l'« Ecole Bernoise » avec la « Schweizerische Lehrerzeitung » s'étant révélé peu concluant (texte français noyé dans de trop nombreuses pages de texte allemand et de réclames, intérêt non accru, futures ressources publicitaires incertaines, augmentation du prix de l'abonnement), le comité SPJ recommande à ses membres le rejet de la fusion définitive. »

Le prochain congrès de la SPJ aura lieu à Moutier en juin 1968 ; ses préparatifs entrent donc dans la phase active. Le thème a déjà été définitivement arrêté : « L'Ecole et la Vie ». Divers rapports seront fournis par des représentants de l'économie, lesquels se sont presque tous mis généreusement à la disposition de la SPJ ; il reste encore à désigner un rapporteur général (un enseignant), qui sera appelé à faire la synthèse des considérations émises. Tous les rapporteurs partiels se retrouveront le 20 septembre à Bienne ; le comité SPJ les renseignera exactement sur la tâche qui les attend.

Un concours de photos réservé aux seuls enseignants, basé sur le même thème, sera également organisé dans le cadre du congrès ; un règlement de concours sera publié ultérieurement. Quant au choix du conférencier de marque, il n'a pas encore été arrêté.

A. F.

25 ans d'enseignement

M. Gaston Guélat, maître d'application à l'Ecole normale de Porrentruy, vient de célébrer ses 25 ans d'enseignement. Le jubilaire, qui a enseigné à Alle, à Lajoux, à Courchavon puis à Porrentruy, s'est principalement signalé comme l'un des promoteurs de la méthode Cuisenaire dans le Jura. Il a donné de nombreux cours et conférences aussi bien à ses collègues qu'aux parents d'élèves. Il est d'ailleurs délégué du canton de Berne dans la commission chargée de l'introduction de cette méthode.

Qu'il daigne agréer les félicitations et les vœux de tous ses collègues jurassiens.

Retraite aux Breuleux

Les autorités communales et secondaires viennent de prendre congé de Mlle Madeleine Marer, titulaire de la classe de 2^e année, au cours d'une cérémonie d'adieu fort émouvante. Plusieurs personnalités tinrent à rendre un hom-

mage mérité à celle qui passa 44 ans de sa vie à enseigner aux petits, notamment MM. Michel Joly, président de la commission d'école, Georges Joset, inspecteur d'arrondissement, l'abbé Georges Sauvain, curé, Henri Theurillat, maire, Laurent Willemin, instituteur aux Bois et président de la section SIB des Franches-Montagnes, Germain Poupon, au nom des collègues des Breuleux. Issue d'une famille de pédagogues, Mlle Marer enseigna successivement dans un collège privé du canton de Fribourg, puis aux Genevez et durant 22 ans aux Breuleux. Excellente maîtresse, elle était surtout estimée pour sa fermeté, sa conscience professionnelle et son grand dévouement. Rehaussée par des chants interprétés sous la direction de M. Henri Cattin, la cérémonie prit fin par les remerciements que Mlle Marer adressa à tous ceux qui lui ont témoigné appui et soutien.

Comité SPJ

Le comité SPJ a tenu deux séances durant le mois de septembre, sous la présidence de M. Marcel Farron, maître secondaire à Tavannes. Il a tout d'abord pris connaissance de la démission de M. André Froidevaux, instituteur aux Genevez, de correspondant jurassien à l'« Educateur » et de membre des comités SPJ et SPR. Pour le remplacer à ces divers postes, M. Eric Schaffter, instituteur à Bévilard, a été désigné comme nouveau membre du comité SPJ, tandis que M. Romain Voirel, proviseur à Courrendlin, président de section et vice-président de la SPJ entrera au comité SPR. Un correspondant à l'« Educateur » sera nommé ultérieurement.

Le comité SPR avait demandé à la SPJ de désigner quelques membres pour fonctionner au sein de trois commissions (programme romand d'histoire, réforme de structure de la SPR et étude des problèmes causés par les élèves étrangers) ; malheureusement, aucune des sections sollicitées à proposer des candidatures n'a fourni de réponse. Il est vraiment extrêmement navrant de trouver aussi peu de dévouement dans les rangs des enseignants jurassiens ; par leur attitude insouciante, ils ne font que contribuer au mauvais renom de la SPJ au sein du comité romand.

La préparation du prochain congrès jurassien de juin 1968 entre dans sa phase active de préparation. Une douzaine de rapporteurs partiels se sont annoncés, mais le rapporteur général, que l'on aurait désiré être choisi parmi les instituteurs jurassiens, n'a pu encore être trouvé. Une fois de plus, ceux qui sont sollicités se désistent à tour de rôle, trop accaparés par toutes leurs activités accessoires. Le comité ne désespère pas toutefois de mettre la main sur un collègue dévoué ; il serait particulièrement heureux que ces lignes puissent être lues et comprises par ceux qui s'intéressent spécialement aux problèmes que posent l'école et la vie, thème du congrès.

L'ordonnance du congrès n'a pas encore été fixée, mais la discussion du rapport sera certainement suivie d'une conférence. Le choix du conférencier n'est pas arrêté, mais il est probable que ce sera celui d'un grand nom français. Parallèlement aux manifestations du congrès, il est prévu d'organiser un concours de photos, réservé aux seuls enseignants, basé sur le thème de l'école et la vie ; un règlement de participation sera publié ultérieurement.

Rencontre avec les rapporteurs partiels

Mercredi 20 septembre, les membres du comité SPJ ont rencontré à Biel les rapporteurs partiels qui se sont spontanément mis à disposition de la SPJ pour l'élaboration du rapport du congrès. Etaient présents à la séance MM. Louis Lagnaz, de la direction générale des PTT à Berne, pour l'administration ; R. Castillo, ingénieur agronome à l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, pour l'agriculture ; Marcel Jolidon, maître menuisier à Moutier, pour l'artisanat ; Edmond Tondeur, de Zurich, et R. Bollinger, de Neuchâtel, représentants d'Usego et de Migros, pour le commerce ; Ferdinand Paris, professeur à Neuchâtel, pour la droguerie ; G. Chalverat et Berdat, de Moutier, représentants des usines Bechler et Tornos, pour l'industrie mécanique ; Jean-Claude Gressot, de la Chambre suisse de l'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, pour l'horlogerie.

Après que M. Marcel Farron, président SPJ, ait précisé le sens du congrès, particulièrement celui de 1968, il s'ensuivit un tour de table qui permit de mesurer l'écart considérable qui sépare l'école du monde du travail. Chacun releva la gravité de la méconnaissance des éléments de base et l'absence de raisonnement logique. D'une manière générale, les élèves qui sortent de l'école primaire souffrent de graves carences dont il appartiendra aux enseignants de rechercher les causes, chez eux, dans leur enseignement, et chez les élèves, souvent bien peu réceptifs. Il sera intéressant de lire les rapports présentés par les responsables de l'économie actuelle et future ; l'école pourra alors faire une sérieuse prise de conscience !

L'enseignement biblique à l'école

Rencontre d'enseignants jurassiens, Moutier 15 et 16 novembre 1967

En juin 1966, 130 enseignants du Jura prenaient part à la première rencontre interconfessionnelle qui avait pour thème l'*«Enseignement biblique à l'école»*. A la suite de cette session, six groupes bibliques interconfessionnels se

sont créés dans le Jura. Le thème général de leur rencontre était l'étude de différents chapitres de l'Exode.

Conformément au vœu émis par les participants à cette première session, le Centre protestant de Sornetan et l'Association des instituteurs catholiques du Jura ont mis sur pied une deuxième rencontre. Elle aura lieu les 15 et 16 novembre 1967 à Moutier. Elle sera animée par trois personnalités religieuses et aura pour thème général *«L'Exode»*. M. le pasteur Vuilleumier, professeur à Berne, présentera *«Exode et Ancien Testament»*, M. le rabbin Rouche de La Chaux-de-Fonds *«L'Exode selon la tradition juive»* et le chanoine Delavy, professeur d'Ecriture sainte à Sion *«Exode et Nouveau Testament»*. Ces exposés seront suivis de carrefours et de séances de synthèses.

Chaque journée se terminera par une prière œcuménique.

Tous les enseignants du Jura sont cordialement invités à participer à cette rencontre. A l'heure où tous les chrétiens font de gros efforts pour se rapprocher et augmenter leur collaboration, il est réjouissant de voir les éducateurs jurassiens se réunir pour approfondir ensemble un problème aussi important que l'enseignement biblique à l'école.

Les responsables.

éducateur

Rédacteurs responsables :

**Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin**

**Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11**

Administration, abonnements et annonces :
**IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.**

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 21.— ; ÉTRANGER Fr. 25.—

divers

Le renouvellement de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire : une expérience parisienne

Le chroniqueur de la rubrique genevoise reprend, dans ce numéro, le thème des mathématiques modernes et, avec rai-son, invite à la prudence ceux qui voudraient brûler les étapes. Nous pensons intéresser le lecteur en décrivant, à titre d'information, une expérience d'enseignement de la mathématique moderne qui se déroule depuis deux ans dans la région parisienne.

En mars 1967, nous avons eu l'occasion de visiter une école dans laquelle est introduit d'une manière systématique, l'enseignement de la mathématique moderne. Nous voudrions donner ici un bref aperçu du déroulement de cet essai et en dégager les impressions que peut laisser une visite trop rapide puisque nous n'avons pu passer qu'une demi-journée

dans les classes allant du cours préparatoire au cours moyen et à la classe de transition, soit parmi des élèves de 6 à 13 ans environ.

Le cadre

L'essai a lieu dans trois écoles du 20^e arrondissement, sous la direction d'un inspecteur acquis depuis fort longtemps à l'éducation nouvelle, M. Glotton.

L'école que nous avons visitée, celle de la rue Le Vau, est une école de garçons, moderne, située dans un quartier populaire édifié récemment. Les élèves proviennent d'un milieu socio-économique plutôt bas.

Depuis cinq ans, cette école, avec trois autres situées dans la même région, pratique ce que l'on a coutume d'appeler l'éducation nouvelle ou les méthodes actives. Au total, 32 classes sont intéressées à cette tentative. Le personnel enseignant, qui frappe par sa bonne volonté et son imagination, paraît de qualité inégale. Au début de l'expérience, les insti-

tuteurs nommés dans ces écoles ont eu le choix entre une participation active à l'essai ou un transfert dans une école voisine conservant l'enseignement traditionnel. Les maîtres sont donc tous des volontaires. Au cours de notre visite, nous pouvons nous rendre compte que, à côté de maîtres chevronnés, se trouvent de jeunes institutrices et des suppléants, certes pleins d'enthousiasme, mais qui ne semblent pas avoir encore une très grande maîtrise de leur métier. En bref, les conditions d'enseignement paraissent celles de n'importe quelle école de chez nous.

Des méthodes de l'éducation nouvelle, il semble qu'on ait gardé l'esprit plus que la forme, l'essentiel, sans s'attacher, comme le font parfois certains adeptes outranciers, à un matériel important. Par exemple, nous n'avons pas remarqué d'imprimerie ni vu d'élèves attelés à un fichier. Par contre, dans toutes les classes, les élèves travaillent la plupart du temps par groupes de trois ou quatre. Une coopérative d'école, à laquelle participent des élèves délégués de toutes les classes, est organisée. Dans les grandes lignes, les conditions de scolarité paraissent normales, sans un personnel trié sur le volet et sans des moyens matériels particuliers si l'on excepte le matériel de calcul dont nous parlerons plus loin.

Par contre, nous sommes séduits par l'esprit d'équipe et de collaboration qui semble régner au sein du corps enseignant et par le dynamisme dont chacun fait preuve.

L'organisation de l'expérience

Les lignes directrices, les programmes, les méthodes générales, sont élaborés au sein d'une commission ministérielle, composée de mathématiciens, de pédagogues et de psychologues, qui siègent à l'Institut pédagogique national. Dans cette commission, nous trouvons, parmi de nombreuses personnalités, Mme Nicole Picard dont l'*« Educateur »* à relaté les travaux au moment des conférences qu'elle a données, l'hiver dernier, à Genève.

La liaison entre cette commission et les écoles est assurée par un jeune licencié en mathématiques, M. Devosse, conseiller pédagogique attaché à l'inspecteur Glotton. Sa mission consiste à faire essayer, dans les classes, les programmes élaborés et les méthodes mises au point par la commission ministérielle. Signalons qu'en règle générale, le conseiller pédagogique adjoint à un inspecteur a pour tâche principale l'aide et le contrôle du personnel non qualifié. Dans le cas particulier, M. Devosse a été déchargé de ce travail pour qu'il puisse se consacrer exclusivement à sa tâche d'animateur pour l'enseignement des mathématiques, dans les 32 classes intéressées. En outre, grâce à un aménagement de l'horaire (les élèves travaillent un quart d'heure supplémentaire par jour et ont congé le samedi après-midi), les maîtres assistent, pendant leur horaire de travail, à une séance de perfectionnement de deux heures chaque semaine. Ces séances de travail forment un cycle qui dure quatre semaines. La première et la troisième voient les instituteurs se réunir par degrés pour faire le point du travail accompli, recevoir des éléments d'information sur le plan mathématique, créer des exercices et préparer ainsi le travail de la quinzaine. Lors de la deuxième séance, tous les maîtres d'un même bâtiment se retrouvent pour étudier les problèmes de coordination d'un degré à l'autre et mettre en commun les observations faites aux différents âges. On profite aussi de cette séance pour discuter les autres problèmes concernant la vie de l'école.

Enfin, dans la quatrième séance, l'inspecteur réunit l'ensemble des maîtres pour se livrer à une synthèse du travail accompli, parfaire l'information sur le plan mathématique, apporter des informations d'ordre méthodologique, organiser les grandes lignes de l'activité future. Dans toutes

ces séances, le conseiller pédagogique joue un rôle important ; en particulier, nous avons pu constater que c'est lui qui prépare une grande partie des exercices à soumettre aux élèves ou qui met au point des exercices suggérés par les maîtres afin qu'ils correspondent exactement aux intentions de la commission ministérielle.

Cette organisation nous a paru fort intéressante. En effet, sans demander un trop lourd travail supplémentaire au corps enseignant, elle permet de se livrer à un véritable recyclage sur le plan mathématique et méthodologique, recyclage indispensable à qui veut saisir le sens profond de la nouvelle orientation prise dans cette branche maîtresse de la connaissance humaine.

(A suivre)

Cours romand pour conseillers de profession

Le Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud organise, d'entente avec les Départements intéressés des autres cantons romands, un cours de formation et de perfectionnement pour conseiller de profession.

Ce cours est placé sous la surveillance d'une commission intercantionale.

But du cours :

Former, « en cours d'emploi », les personnes remplissant les conditions d'admission ci-dessous, à l'exercice de la profession de conseiller en orientation professionnelle, telle qu'elle se présente dans la pratique courante des services officiels d'orientation professionnelle.

Conditions d'admission :

1. Etre en possession d'un diplôme donnant droit d'enseigner dans les classes officielles primaires ou secondaires. Sur demande, l'admission pourra être accordée à une personne en possession d'une maturité, d'un diplôme d'assistant social, d'ingénieur ETS ou d'une formation de base jugée équivalente.

2. Etre âgé d'au moins 25 ans et avoir pratiqué avec succès durant 2 ans une profession de l'enseignement, de l'éducation ou une activité de nature sociale auprès d'enfants ou d'adolescents.

3. Etre désigné par les autorités cantonales du canton intéressé (les autorités cantonales des cantons de Genève, Neuchâtel et Valais ne désigneront que des conseillers de profession déjà en fonction).

Programme :

1 année de formation théorique

1 année de formation pratique

1 année réservée à des stages et à la préparation du travail de diplôme.

Les cours sont prévus durant la 1^{re} et la 2^e année, le mercredi en fin d'après-midi et début de soirée, à Lausanne, à raison de 4 heures par semaine.

Ces cours porteront sur les matières suivantes :

Orientation professionnelle, théorie et pratique — Psycho-technique et statistique — Psychologie générale et génétique — Psychologie de l'affectivité et des motivations de l'adolescent — Economie, sociologie et notions de droit — Médecine du travail — Connaissance des métiers et des institutions scolaires et diverses.

Il sera, en outre, demandé aux participants un travail personnel sous forme de recherches et d'études.

Début du cours :

1^{er} novembre 1967.

Renseignements et inscriptions :

Offices cantonaux d'orientation professionnelle.
(Pour le Jura bernois, Office régional d'orientation professionnelle du Jura nord à Porrentruy).

Réunion officielle des conseillers de profession vaudois

Les conseillers de profession en activité dans un service public d'orientation professionnelle du canton de Vaud se sont réunis en séance officielle le mercredi 6 septembre à Pully.

En début de matinée, M. Jean Mottaz, secrétaire général du Département de l'instruction publique et des cultes, a présenté les salutations du Département et a précisé les tâches nouvelles de l'orientation professionnelle. Instaurée au début pour l'orientation professionnelle et le placement en apprentissage des élèves quittant l'école primaire, l'orientation professionnelle apporte maintenant son aide aux élèves des collèges secondaires qui hésitent devant les nombreuses voies de formation scolaire ou professionnelle qui s'ouvrent à eux. A leur tour, les bacheliers et les étudiants s'adressent chaque année plus nombreux aux conseillers de profession et une solution à ce nouveau problème est actuellement à l'étude par le Département.

La tâche des conseillers de profession devient de plus en plus délicate et complexe et la tendance actuelle est de favoriser la création d'offices régionaux où le conseiller de profession puisse disposer de tout son temps. Comme dans beaucoup d'autres secteurs, le manque de personnel spécialisé se fait gravement sentir et, à côté du psychologue praticien formé à l'université, il y a encore de la place pour le conseiller de profession qui, après avoir pratiqué quelques années un métier de l'enseignement et acquis une certaine expérience des relations humaines auprès des jeunes, s'est spécialisé dans le domaine de l'orientation professionnelle. Le Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud, d'entente avec les Départements intéressés des autres cantons romands, organisera dès cet automne un tel cours de formation et de spécialisation. M. Mottaz, ancien conseiller de profession lui-même, a remercié, au nom du Département, les conseillers de profession de la « vieille garde » à l'œuvre depuis de nombreuses années pour lesquels le sentiment de l'utilité des services qu'ils ont rendus et parfois quelques témoignages de reconnaissance ont été bien souvent leur principale rémunération !

M. Ch. Zahn, directeur de l'Office cantonal d'orientation professionnelle et MM. Turuvanni et Brandt, conseillers de profession à Lausanne, ont présenté et remis aux participants une batterie d'épreuves psychotechniques spécialement étudiée en fonction des programmes scolaires, des exigences des écoles et des apprentissages et des caractéristiques de la population vaudoise. Une collection de monographies qui décrivent plus de 170 métiers tels qu'ils sont pratiqués actuellement, avec leurs exigences et leurs débouchés leur a été également remise. En effet, le conseiller de profession doit sans cesse remettre en question ses connaissances et s'adapter à de nouvelles techniques d'investigation psychologique.

M. Vessaz, infirmier-conseil et responsable du bureau des informations paramédicales au Département de l'intérieur a attiré l'attention des participants sur les difficultés de recrutement et de formation du personnel soignant ; il a demandé la collaboration des services de l'orientation professionnelle.

En fin de journée, les orienteurs visitèrent les nouveaux

locaux de l'Office cantonal et communal d'orientation professionnelle de Lausanne et furent informés sur les méthodes de travail de cet office qui visent à remplacer l'examen d'orientation professionnelle unique pour une information et une orientation continues s'étendant au minimum durant la dernière année de scolarité obligatoire. L'orientation professionnelle ne conseille plus de façon directe le choix d'un métier mais cherche au contraire à amener le jeune, par des entretiens et par une information suivie sur lui-même et sur le monde du travail, à une prise de conscience qui lui permettra de choisir de lui-même la voie de formation qui correspond à ses aspirations et intérêts et à ses aptitudes et connaissances.

Société suisse des maîtres de gymnastique Commission technique

PUBLICATION DES COURS D'HIVER 1967

La commission technique de la Société suisse des maîtres de gymnastique organise, pour le Département militaire fédéral, les cours de perfectionnement suivants pour le corps enseignant de toute la Suisse :

a) Cours préparatoire pour le brevet d'instructeur de ski
du 26 au 31 décembre 1967.

- N° 33 Iltios (pour les candidats de langue allemande).
- N° 34 Monts-Chevreuils (une classe pour les candidats de langue française).

Les maîtres qui s'intéressent à ces cours doivent faire parvenir leur inscription sur la formule usuelle (voir sous : Remarques) au président de leur association cantonale de maîtres de gymnastique jusqu'au 11. novembre 1967. Ils joindront également une attestation certifiant qu'ils ont déjà suivi un cours technique de ski, et s'engageront à se mettre à disposition des autorités scolaires et de leur association pour diriger des cours de ski scolaire.

b) Cours pour l'enseignement du ski à l'école
du 26 au 31 décembre 1967

- N° 34 Monts-Chevreuils
 - * — N° 35 Les Diablerets
 - N° 36 Grimmialp (Diemtigtal)
 - * — N° 37 Sörenberg
 - N° 38 Stoss sur Schwytz
 - * — N° 40 Seebenalp
- * dans ces cours, une classe est réservée aux participants de plus de 40 ans.

c) Cours pour l'enseignement du ski à l'école
du 2 au 7 janvier 1968

- N° 39 Airolo

Remarques :

Participants : Ces cours d'hiver de la SSMG sont prévus pour les maîtres qui enseignent le ski à l'école ou qui collaborent à la direction de camp de ski. Les cours sont mixtes.

Indemnités : Il sera alloué une indemnité couvrant en grande partie les frais de logement et de pension. Les frais de voyage, trajet le plus direct du lieu où l'on enseigne au lieu du cours sont remboursés.

Inscriptions : Les maîtres qui s'intéressent à un cours demanderont une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique. La formule dûment remplie sera envoyée jusqu'au 15 novembre 1967 à Kurt Rüdisühli, 3632 Allmendingen/Thoune, Selibühl-

weg 19. On ne peut s'inscrire qu'au cours le plus proche de son domicile. Les inscriptions incomplètes (par ex. sans attestation des autorités scolaires) ou tardives ne sont pas prises en considération. Le nombre de places à chaque cours est limité. Chaque maître inscrit à un cours recevra une réponse jusqu'au 6 décembre 1967 et s'abstiendra de toute démarche personnelle.

Le président de la CT, de la SSMG :
M. Reinmann.

Hofwil, le 1^{er} septembre 1967.

Liste des présidents des associations cantonales

GE Gilliéron Paul, maître de gymnastique
rue Hoffmann 16, 1202 Genève.
FR Jean-Claude Chofflon,
rue Reichlen 2, 1700 Fribourg.
NE Gaston Cuche
Bois-Noir 3, 2053 Cernier.
VS Delaloye Samuel, maître de gym.
via San Gottardo 57, 6900 Massagno
VD Lienhard Jacques, maître de gym.
1067 Vers-chez-les-Blancs
Dépositaire pour le Jura bernois :
Jean Petitgnat, 2905 Courtedoux.

Communiqué

Promenons-nous dans les bois

Pendant que le loup n'y est pas... Non, le loup n'y sera pas à Sapinhaut (VS) du 23 au 28 octobre 1967 ; mais des filles de 9 à 13 ans, moins bêtes que le petit chaperon rouge, découvriront, dans les rires et la joie, les mystères de l'arbre et les merveilles de l'amitié. La branche cadette des Unions chrétiennes féminines vaudoises se réjouit de les recevoir. Inscription jusqu'au 16 octobre auprès de Catherine Bossard, chemin du Ravin 22, 1012 Lausanne. Tél. (021) 28 97 07.

Groupe romand du corps enseignant pour la gymnastique respiratoire

Voici un peu plus de 10 ans que l'idée fut lancée dans les colonnes de l'« Educateur » et de l'« Ecole bernoise » : celle d'une gymnastique de caractère plus *rationnel* que la gymnastique simplement sportive et musculaire communément pratiquée chez nous. Et, dès lors, l'idée a fait du chemin dans de nombreux milieux. Au premier plan de leurs préoccupations, des méthodes par-

venues de l'étranger ont promu la *respiration consciente* qui constitue une part essentielle de leur entraînement.

Notre but est de *tendre à un équilibre* de nos diverses fonctions par le mouvement et l'exercice, par la concentration aussi, pour que nos divers systèmes : glandulaire, nerveux, circulatoire et musculaire, participent harmonieusement et intégralement à l'activité d'un organisme qui est une merveille de la création. *Equilibre d'abord, rendement ensuite.*

La méthode suisse que nous préconisons fournit l'occasion de nous initier aux mystères et à la technique de cette méthode de gymnastique respiratoire, puisque bon an mal an, Mme Klara Wolf, sa créatrice, donne des cours réguliers à Brugg, où son école travaille en permanence, dès maintenant, puis dans des cours d'une semaine, organisés à Aeschi-sur-Spiez. Nos collègues anciens, de fervents adeptes déjà, de nouveaux collègues, auront tout intérêt, pour leur bénéfice propre et pour celui de leurs élèves à participer aux cours de cet automne, donnés en allemand, mais avec une traduction en français, si besoin était. A cette fin, il leur est recommandé de choisir de préférence la semaine du 30 septembre au 7 octobre.

Si vos vacances vous le permettent, venez nombreux rejoindre la phalange de ceux qui pensent qu'une voie s'offre à eux, de rétablir une santé déficiente, de mettre en valeur des forces latentes insoupçonnées qui, en définitive, régénèrent l'individu et lui apportent plus de bonheur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Max Diacon, 2003 Neuchâtel-Serrière, tél. (038) 5 29 40.

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
PUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8, Beau-Séjour
Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Librairie **PRIOR** **Cité 9 - Tél. 25 63 70**
GENÈVE



achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres
d'école

Il s'en souviennent



Il y a quelques semaines, vous avez montré à votre classe, dans le microscope stéréoscopique Kern, de quoi se compose une fleur de pommier. Aujourd'hui, vous êtes étonné de constater que vos élèves se souviennent encore de tous les détails. C'est que l'image stéréoscopique qu'ils ont vue de leurs deux yeux reste dans leur mémoire.

C'est pourquoi le microscope stéréoscopique Kern est un moyen extrêmement utile dans l'enseignement des sciences naturelles. Le grossissement se choisit à volonté entre 7x et 100x. Divers statifs, tables porte-objets et éclairages offrent au microscope stéréoscopique Kern des possibilités d'emploi pratiquement illimitées. L'équipement de base est d'un prix avantageux. Il peut se compléter en tout temps comme on le désire.

Contre envoi du coupon ci-dessous, nous vous remettrons volontiers le prospectus.



Kern & Cie S.A. 5001 Aarau
Usines d'optique et de mécanique
de précision

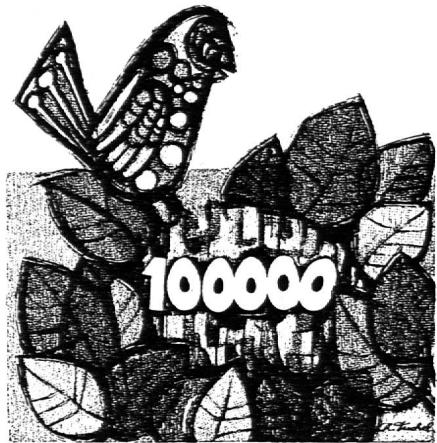
Veuillez m'envoyer s.v.p. le prospectus et le prix courant des microscopes stéréoscopiques Kern.

Nom

Profession

Adresse

**LOTERIE
ROMANDE
7 OCTOBRE**



Est-il plaisir d'un intérêt plus captivant
que la **PHOTO** d'amateur ?

Des conseils qui font autorité et des
appareils de qualité chez votre **SPÉCIALISTE**

R. Schnell & Cie

Place St-François 4, Lausanne

**PHOTO
PROJECTION
CINÉ**

RADIO

**ET STÉRÉOPHONIE
HAUTE-FIDÉLITÉ**

pour l'auditeur exigeant
par les soins de

FOETISCH FRÈRES S.A.

**Grand-Pont 2 bis
Lausanne**